

# Commune de Saint Jean de Beauregard

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 30 septembre 2024 -

Nombre de conseillers en exercice : 11                      Présents : 8                      Représentés : 1                      Votants : 9  
Date de la convocation : 26 septembre 2024                      Date de la séance : 30 septembre 2024  
Étaient présents : François FRONTERA, Maire, François de CUREL, 1<sup>er</sup> Adjoint, Franck COUTURIER, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Jean-Luc TOURDJMAN, Florence HUTIN, Claire MARANDON, Véronique de GUITAUT, Gérard BOUSQUET, Conseillers Municipaux  
Étaient absents représentés : Sabine ROYANT a donné procuration à Claire MARANDON  
Absents : Murielle GALÈZZI, Laurent SCHWARTZ,  
Secrétaire de séance : Claire MARANDON                      Président de séance : François FRONTERA

Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par l'article L2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance le 30 septembre 2024 à 19h45. Il procède à l'appel nominatif des présents.

**Secrétaire de séance** : Madame MARANDON accepte de tenir un compte rendu des débats et délibérations.

**Procès-verbal de la précédente séance** : Monsieur le Maire résume les points principaux du procès-verbal de la séance précédente qui ne donne lieu à aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### Décisions du Maire :

- ✓ 02/05/2024 TECHNIC BAIE - MAPA École - Notification Lot 4 (Menuiseries extérieures) pour 45 600.95 €HT
- ✓ 02/05/2024 AGD - MAPA École - Notification Lot 5 (Doublages, Cloisons, Faux plafond) pour 24 311.56 €HT
- ✓ 02/05/2024 CE.TRA.DIV - MAPA École - Notification Lot 6 (Étanchéité) pour 2 713.56 €HT
- ✓ 02/05/2024 AGD - MAPA École - Notification Lot 7 (Menuiseries intérieures) pour 5 960.85 €HT
- ✓ 04/06/2024 CIG - Renouvellement convention conseil en urbanisme, 3 ans (2024-2027) - 50€/h
- ✓ 15/07/2024 SEEDG - MAPA École - Notification Lot 8 (Électricité-Chauffage-VMC) pour 38 136 €HT
- ✓ 15/07/2024 INSISTA - MAPA École - Notification Lot 9 (Plomberie) pour 13 671.37 €HT
- ✓ 15/07/2024 LES PEINTURES PARISIENNES - MAPA École - Notif. Lot 10 (Peintures) pour 9 181.80 €HT
- ✓ 30/08/2024 Crédit Agricole - Emprunts (travaux école) : 152 000 € sur 20 ans, tx fixe 3.67% ; 87 000 € sur 3 ans, tx fixe 3.30%
- ✓ 24/09/2024 Piscine d'Orsay - Convention de mise à disposition au profit de l'école élémentaire (2024-2025)
- ✓ 24/09/2024 SACPA - Renouvellement Contrat de Prestations de Service - 2025-2028 (fourrière animal)

### **2024-09/13                      Augmentation du temps de travail du poste d'agent d'entretien et de surveillance périscolaire**

---

Vu le Code Général de la Fonction Publique et conformément à l'article L313-1, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu la délibération n°2023-09/13 du 27 septembre 2023 créant le poste d'agent d'entretien et de surveillance périscolaire à temps non complet de 16h par semaine en période scolaire,

Vu l'augmentation de l'effectif des élèves et l'ouverture d'une 2<sup>ème</sup> classe à la rentrée 2024-2025,

Considérant que la commune employeur compte moins de 1 000 habitants tel qu'en atteste le dernier recensement,

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer les effectifs du service périscolaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'augmenter le poste d'agent d'entretien et de surveillance périscolaire à temps non-complet à raison de 23h hebdomadaire annualisé pour exercer les fonctions d'entretien et de surveillance périscolaire, décide de modifier le tableau des emplois, et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents seront inscrits au budget au chapitre 012,

## 2024-09/14 Actualisation des tarifs municipaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2018-07/19 du 3 juillet 2018 concernant l'actualisation des tarifs municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2022-09/11 du 19 septembre 2022 concernant la tarification de la prestation « Atelier de musique »,

Vu l'augmentation de l'effectif des élèves et l'ouverture d'une 2<sup>ème</sup> classe à la rentrée 2024-2025,

Vu l'organisation des accueils pédagogiques complémentaires (APC) et des études surveillées des nouvelles professeurs des écoles par suite de l'ouverture de la 2<sup>ème</sup> classe,

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser les tarifs municipaux,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les prestations des services périscolaires pour être en adéquation avec les prestations des enseignantes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'actualiser, pour le 1<sup>er</sup> novembre 2024, les tarifs municipaux comme suit :

<b>Le Périscolaire</b>		
Cantine Scolaire	le repas	4.10 €
Cantine : Surveillance PAI (repas fourni par les parents)		1.00 €
Garderie du matin	de 8h à 8h35	1.00 €
Récréation/Goûter	de 16h30 à 17h	gratuit
Garderie du soir	de 17h à 18h30	2.30 €
Garderie après APC (lundi-jeudi)	de 17h30 à 18h30	2.00 €
Étude surveillée (1x/semaine)	de 17h à 18h	2.00 €
Garderie après étude	de 18h à 18h30	1.00 €
<i>Pour tout le périscolaire : dégressivité à partir du 2<sup>ème</sup> enfant de -30%</i>		
<b>Atelier de Musique (avec les CMR)</b>		
Famille Belliregardinoise	par enfant	210.00 €
Famille « hors commune »	et par année scolaire	342.00 €
<b>Location de la Salle Communale</b>		
le soir	(de 14h à 2h du matin)	250.00 €
le midi	(de 10h à 18h30)	130.00 €
<b>Reproduction</b>		
Photocopies	à partir de 6 <sup>ème</sup> , la copie	0,20 €
Liste électorale		20,00 €

## 2024-09/15 CCPL - Fonds de Concours 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL) de verser un fonds de concours aux communes en paiement de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC),

Vu l'intérêt de cette proposition pour la Commune de Saint Jean de Beauregard,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2024-54 du 4 juillet 2024 attribuant un Fonds de Concours aux communes adhérentes,

Considérant que le montant attribué à la Commune de Saint Jean de Beauregard est de 17 729 € pour l'année 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter le fonds de concours attribué par la Communauté de Communes du Pays de Limours à la Commune de Saint Jean de Beauregard, dit que le montant de ce fonds de concours est de 17 729 € (dix-sept mille sept cent vingt-neuf euros) pour l'année 2024.

Points divers (hors Ordre du Jour) :

M. le Maire fait un rappel sur tous les locataires de la Ferme :

- Le restaurant,
- Le brasseur,
- Le menuisier,
- L'artiste,
- Emmaüs.

Suite à l'ouverture de la nouvelle classe, le Maire propose une visite de la nouvelle école un samedi matin, et interroge le conseil municipal quant à une inauguration de celle-ci.

Le bilan financier de la nouvelle école est plutôt bon puisqu'il y a un dépassement de seulement 6000 €.

Présentation rapide du projet sur la maison Van Deth.

Le Maire énonce les différents gros travaux à venir liés à l'école :

- Déviation de l'école,
- Stationnement arboré,
- Sécurisation de l'école,
- Bassin sec

Le Maire propose une visite du hangar communal.

Une barrière a été installée à l'entrée du tunnel pour sécuriser cet accès piétons.

Le terrain à côté du tunnel est à vendre (16 000 €). Le maçon qui occupait la grange l'aurait acheté. La commune va préempter, mais avec négociation du prix à la baisse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le Maire,  
François FRONTERA



Le secrétaire de séance,  
Claire MARANDON



Signatures :	François FRONTERA	François de CUREL	François COUTURIER
Murielle GALÉAZZI	Jean-Luc TOURDIMAN	Laurent SCHWARTZ	Florence HUTIN
Claire MARANDON	Véronique DE CUMMUT	Sabine ROYANT	Gérard BOUSQUET